

## COMMENT OBTENIR DES POINTS POUR LE BACCALAUREAT GRACE A MA PRATIQUE SPORTIVE OU MON ENGAGEMENT DANS LE JUGEMENT ?

### Je suis au lycée

- ❖ **Si, dans l'année du BAC**, je pratique la gymnastique en compétition à la FFG et que mes performances m'ont permis d'être **inscrit(e) sur une des listes du ministère chargé des sports** :

- Liste des Sportifs de Haut Niveau : catégories Elite, Relève, Senior ou reconversion
- Liste des sportifs Espoirs
- Liste des sportifs des Collectifs Nationaux

**L'année de terminale, je m'inscris à l'option facultative EPS/Sportif de Haut Niveau**, j'obtiens directement la note de 16 points et jusqu'à 4 points supplémentaires à la suite d'un entretien

*Informations et démarche : chapitre B et C du mode d'emploi*

### OU

- ❖ **Si, dans mes années scolaires en lycée**, précédant l'année du BAC, je suis inscrit à l'UNSS et que, lors d'un championnat de **France UNSS** en catégorie excellence ou équipe établissement :

- Je suis monté(e) sur le **podium**  
**Ou**
- J'ai obtenu la **certification nationale UNSS** de Jeune Juge

**L'année de terminale, je m'inscris à l'option facultative EPS/Haut Niveau du Sport Scolaire**, j'obtiens directement la note de 16 points et jusqu'à 4 points supplémentaires à la suite d'un entretien

*Informations et démarche : chapitres A, B et C du mode d'emploi*

## Bulletins officiels pour le Haut Niveau du Sport Scolaire (UNSS) et les Sportifs de Haut Niveau (FFG)

*Le Haut Niveau du Sport Scolaire et les Sportifs de Haut Niveau peuvent bénéficier de modalités particulières dans le cadre d'un enseignement facultatif EPS pour le Baccalauréat.*

Baccalauréats général et technologique

Modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=59122](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=59122)

Bulletin officiel spécial n°5 du 19 juillet 2012

Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=60471](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=60471)

Baccalauréat professionnel

Création d'une unité facultative d'éducation physique et sportive

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=91937](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91937)

#### A- CONDITIONS

- 1) **Je suis licencié(e) FFG et inscrit(e) sur les listes de Sportifs de Haut Niveau du ministère des Sports (SHN)**  
ou

**Je suis licencié(e) UNSS sur les années Lycées et je suis pratiquant(e) UNSS ou jeune juge UNSS**

- a) **Je suis pratiquant(e) à l'Association Sportive du lycée**, je participe aux compétitions UNSS, j'ai été qualifié(e) avec l'équipe de mon lycée au **Championnat de France UNSS et j'atteste d'un podium** (dans la catégorie Equipe d'Établissement ou dans la catégorie Excellence)

**Je figure sur la liste nationale de l'Inspection Générale / Haut Niveau du Sport Scolaire UNSS à la suite d'un championnat de France UNSS sur les années de 2<sup>nd</sup>e ou de 1<sup>ère</sup> (ou sur la première année de Terminale en cas de redoublement).**

- b) **Je suis jeune juge UNSS** (après avoir suivi une formation UNSS ou, pour les juges FFG après avoir obtenu une équivalence jeune juge UNSS niveau académique -voir document sur les passerelles- **dans une des activités suivantes :**

Gymnastique Acrobatique	Gymnastique Aérobie	Gymnastique Artistique
Gymnastique Rythmique	Step (pas de passerelle FFG-UNSS)	

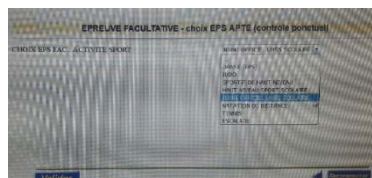
Et

**J'ai été qualifié(e) comme jeune juge UNSS accompagnant une équipe au championnat de France UNSS** avec l'équipe de l'Association Sportive de son lycée qualifiée au championnat de France, ou d'un autre établissement, Lycée ou collège, qui aurait fait appel à un jeune juge au sein de la même académie

Et **J'ai obtenu à l'issue de ce championnat de France la certification nationale UNSS**

- 2) **J'ai coché au moment de l'inscription au Baccalauréat, « épreuve facultative ; choix EPS » :**

- Pour les gymnastes FFG de Haut Niveau (SHN) la ligne « Sportif de Haut Niveau »
- Pour les podiums la ligne « Haut Niveau Sport Scolaire »
- Pour les Jeunes Juges/Arbitres certifiés niveau national la ligne « Jeune Officiel UNSS scolaire »



#### B- INFORMATION / Validation Haut Niveau du Sport Scolaire (HNSS/UNSS) et Sportifs de Haut Niveau (SHN/FFG)

La direction nationale de l'UNSS et le Ministère des Sports font parvenir à l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, les listes des élèves concernés par les conditions citées précédemment. Ces listes sont envoyées dans les rectorats qui, après avoir validé les informations, convoqueront les élèves concernés pour un entretien (généralement en mai ou juin).

L'élève se verra alors attribuer automatiquement la note de 16 points (podium CF ou certification nationale de jeune juge ou liste SHN) + 4 points maximum supplémentaires à l'issue de l'entretien.

#### C- INSCRIPTION à l'option facultative EPS / Sportifs de Haut Niveau (SHN) ou Haut Niveau du Sport Scolaire (HNSS) ou Jeune Officiel Juge UNSS Scolaire

**Où ?** Au lycée / **Quand ?** Au mois d'octobre ou de novembre de l'année de Terminale, au moment de l'inscription pour le Baccalauréat sur Internet / **Avec qui ?** Avec l'adulte référent, responsable de l'inscription au Baccalauréat (professeur principal, Conseiller Principal d'Éducation, proviseur adjoint...) toujours en lien avec le professeur d'EPS / **Comment ?** En cochant, dans le cadre de l'option facultative EPS, la case « Haut Niveau du Sport Scolaire » (pour les podiums), la case « Jeunes Officiels » pour les certifications de juge UNSS ou « Sportifs de Haut Niveau » pour les listes ministérielles FFG/MS

#### RENSEIGNEMENTS

Après du professeur d'EPS et/ou du Proviseur(e), président(e) de l'Association Sportive du Lycée.

Si besoin d'informations supplémentaires ou de vérification des informations transmises par l'élève, s'adresser au service départemental ou régional de l'UNSS de l'académie concernée.